



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

ARRETE DU MAIRE N° 2022/08/370

Service Etat civil
JPB

OBJET : Délégation des fonctions d'officier de l'état civil à Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal, pour célébrer un second mariage le 6 août 2022 à 15 heures.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n° 2022/07/310 du 5 juillet 2022 par lequel Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal de la commune de Saint-Cyr-l'École a reçu délégation pour exercer sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en ses lieux et place, les fonctions d'officier de l'état civil de ladite commune pour procéder à la célébration d'un mariage prévu le 6 août 2022 à 14 heures 30,

Considérant qu'en raison de l'empêchement de Madame le Maire, de l'ensemble des adjoints au Maire et de l'indisponibilité de la majorité des conseillers municipaux, il y a lieu de déléguer les fonctions d'officier de l'état civil à un conseiller municipal pour procéder à un second mariage devant être également célébré le 6 août 2022 à 15 heures,

Considérant que Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal est disponible pour procéder à ce second mariage.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal de la commune de Saint-Cyr-l'École est délégué pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en ses lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil de ladite commune, pour procéder à un second mariage devant être célébré le 6 août 2022 à 15 heures.

Article 2 : Une expédition du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles, remise à Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal, et annexée au registre de l'état civil de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 4 août 2022

Certifié exécutoire

par publication en ligne le : - 4 AOUT 2022

et

par transmission

en Préfecture des Yvelines le : - 4 AOUT 2022



Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délégation des fonctions d'officier de l'état civil à Monsieur Vladimir BOIRE, conseiller municipal, pour célébrer un second mariage le 6 août 2022 à 15 heures.

Date de transmission de l'acte : 04/08/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/08/2022

Numéro de l'acte : 2022-08-370 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20220804-2022-08-370-AR

Date de décision : 04/08/2022

Acte transmis par : Jean Paul BOIRE

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions